

Adresse du conseil général de la commune de Maillezais (Vendée) qui annonce les célébrations de la fête à la Raison et l'envoi de l'argenterie de son église à la Monnaie, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Maillezais (Vendée) qui annonce les célébrations de la fête à la Raison et l'envoi de l'argenterie de son église à la Monnaie, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 462-463;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36461_t2_0462_0000_21

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cinquante paires de souliers, destinés pour les braves défenseurs de la Patrie (1).

Mention honorable (2), renvoi à l'administration des domaines nationaux.

9

Le club des sans-culottes d'Aillas, district de Bazas, département du Bec d'Ambès, dont la formation ne date encore que d'un mois, s'empresse d'annoncer à la Convention nationale qu'il a célébré une fête le troisième décadi de frimaire, dans laquelle deux discours ont été prononcés en l'honneur de la raison et de la liberté. L'arbre de la fraternité a été planté aux cris mille fois répétés de *vive la République! vive la Montagne!* Cette fête a été terminée par un repas frugal, et une carmagnole dansée autour de l'arbre.

Ils engagent les Montagnards à ne pas quitter la cime de la Montagne (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Aillas, 2 niv. II] (5)

« Citoyens Représentans,

Le club des Sans-Culottes d'Aillas, établi depuis un mois, et sous les auspices de la Raison et de la Liberté, a célébré la 3^e décade de frimaire. L'arbre de la Fraternité a été planté. Deux discours, dictés par la raison ont été prononcés sur la raison et sur la liberté dans le Temple. Les Sans-culottes réunis ont fait un repas frugal, semblable à ceux du premier âge sous l'engar (sic) du temple. Ensuite on a dansé autour de l'arbre de la Liberté. Chacun a serré dans ses bras et baisé plusieurs fois cet arbre chéri. Les cris de Vive la République, Vive la Montagne ont été mille fois répétés dans la journée. Certes, dans ce moment, nous étions dignes d'un regard de l'Etre suprême.

Montagnards, n'abandonnez pas la Sainte Montagne vous seuls méritez d'être nos législateurs. Que vos décrets apprennent aux tyrans coalisés et à leurs esclaves que tous les Français se précipiteront pour les exterminer. Oui! la réunion des Français leur assure la victoire, mais il faut que le glaive de la loi frappe les modérés et les égoïstes, les fédéralistes et les accaparements. Montagnards le cri de notre ralliement sera toujours la Sainte Montagne. »

MAURIET (présid.), BROUSSIN (secrét.).

10

La société populaire de Saint-Puy, département du Gers, remercie la Convention de ce qu'en organisant le gouvernement révolutionnaire, elle a décrété des peines sévères contre les fonctionnaires publics prévaricateurs, infidèles et négligents. Elle invite à continuer d'être ferme et juste. « Le vaisseau de la République,

(1) P.V., XXIX, 332; J. Fr., n° 483; Mess. soir, n° 520; C. Eg., p. 154; J. univ., p. 6739.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv. (suppl^t).

(3) P.V., XXIX, 332; J. univ., p. 6734; M.U., XXXVI, 28.

(4) Bⁱⁿ, 30 niv.

(5) C. 289, pl. 894, p. 23.

ajoute-t-elle, arrivera au port malgré la malveillance : vous serez au gouvernement, et nous à la manœuvre » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saint Puy, s. d.] (3)

« Citoyens Représentans,

La Société populaire de St Puy formée en assemblée générale vous vote des remerciements de ce qu'en organisant le gouvernement révolutionnaire, vous avez déployé une sévérité salutaire envers les fonctionnaires prévaricateurs, infidèles ou négligents. Elle espère que cette sage promulgation va rendre à la machine publique le rouage qu'elle doit avoir en faisant disparaître le règne de l'intrigue; elle espère que la soif des places ne s'emparera plus de ces ambitieux pigmées qui n'ont pour talens que leur audace, que pour but leur cupidité et qui semblables aux parasites frelons ne s'introduisent dans la ruche que pour en dévorer le miel.

Par votre héroïque énergie vous avez intimidé la horde coalisée, vous avez frappé de terreur la malveillance et la loi que vous venez de décréter, en suspendant le glaive sur la tête des intrigants, va les dissiper comme de timides colombes. Citoyens Représentans, Continuez à être fermes et justes... et Ça ira... oui le vaisseau de la République arrivera au port malgré les efforts des malveillans, parce que vous serez au gouvernail et que nous serons à la manœuvre. »

J. DRELIN, DITTE, COURTÈS, LABAT, TOUJAS, DAUBAC, VICONSE (?), JADOIS, CLAUY, DUBARRY-LASSALLE, St GERMAIN, BERGERET, MATAUBÈRE, CANTERAC, FLÉAU-DUBARRY, DEPIR, DEGAN, SALIERES, LAPEYRÈRE, CANTERAC, DUSSAUT, PHILIP.

11

Le conseil-général de la commune de Maillezais (4) fait hommage à la Convention du procès-verbal d'une fête à la raison, que les citoyens et citoyennes de cette commune viennent de célébrer, et qui a été terminée par la destruction de tous les signes du fanatisme : ils ont envoyé l'or et l'argent de leur église à la Monnaie (5).

Mention honorable (6).

[Maillezais, 20 frim. II] (7)

« Représentans du peuple,

Nous venons de célébrer aujourd'hui en notre commune la décade avec tout l'intérêt que peut inspirer une institution républicaine. Nous nous exprimons de vous en adresser le procès-verbal comme l'hommage mérité que nous devons à la souveraine Montagne. Le soleil n'éclaira jamais un si beau jour pour notre commune et si le règne des prêtres doit cesser quand la Raison

(1) P.V., XXIX, 333; J. univ., p. 6734; M.U., XXXVI, 27.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv.

(3) C. 289, pl. 894, p. 24.

(4) Vendée.

(5) P.V., XXIX, 333; J. univ., p. 6734; M.U., XXXVI, 28.

(6) Bⁱⁿ, 30 niv.

(7) C. 288, pl. 881, p. 32, 33, 34.

triomphe, notre cité vient d'offrir ce spectacle, dans une fête où tous les habitants des deux sexes ont fait éclater le feu du plus pur patriotisme. La hache de la vérité va détruire tous les signes de l'hypocrisie dont nous vous adresserons le procès-verbal curieux. L'or et l'argent morts de notre église vont ressusciter à la Monnoie. Nous n'avons plus d'autre temple que celui de la Raison et d'autre culte que celui de la Liberté.

Agréez, Sauveurs de la patrie, notre adhésion expresse à tous vos décrets et restez à votre poste jusqu'à l'époque peu éloignée où la France entière deviendra la Montagne du globe et la terreur de l'Univers.»

PREZEAU (*juge de paix*), Pierre LUCAS (*maire*),
BRUNET, Charles ARNAUD, CRAIPAINS (*off. mun.*),
DUBOIS (*notable*), BOUHIER (*notable*), GIRAUD
(*secrét.-greffier*), MALVAL (*procureur*).

[*Extraits des délibérations, 20 frim. II*]

Tous les citoyens de la commune de Maillezais, désirant célébrer le décadi après y avoir été invités au son de la caisse par le Conseil général de la commune le jour d'hier, se sont réunis à la Chambre commune où on a chanté des hymnes patriotiques. Ensuite tous les citoyens et citoyennes ont marché en masse, le maire ayant un drapeau tricolore à la main, précédé d'un tambour battant au champ; arrivés au pied de l'arbre de la Liberté on a chanté l'hymne mar-seillais, après lequel chant on s'est rendu en masse au temple de la Raison ci-devant l'église où la presque unanimité des citoyens et citoyennes de cette commune et des communes circonvoisines s'est réunie. Là, il y a été chanté des hymnes patriotiques pendant longtemps; après quoi, le citoyen Prézeau juge de paix de ce canton est monté en chaire et a prononcé un discours patriotique analogue à la fête, dans lequel il a dévoilé aux yeux des citoyens toutes les erreurs du fanatisme et leur a inspiré l'amour de la patrie en les portant à la paix, à l'union et à une obéissance aveugle aux lois, ledit citoyen Prézeau descendu de la chaire, les chants civiques ont été réitérés et prolongés avec un tel enthousiasme pour la Liberté, l'Egalité que tous les citoyens et citoyennes ont applaudi à la fête et ont fraternisé ensemble d'une manière digne de vrais républicains, en engageant de la part du dit Prézeau tous les citoyens et citoyennes de se rendre tous les décadis au Temple de la Raison, y entendre prêcher l'amour de l'ordre, de la paix, de la liberté et l'évangile de la Constitution. Le cortège s'est rendu ensuite en masse au pied de l'arbre de la Liberté où tous les titres et les papiers féodaux qui avoient été apportés à la municipalité par les citoyens Prézeau et Martineau ont été brûlés aux cris de Vive la République mille fois répétés et ensuite les cendres ont été jetées au vent. Le feu de joie terminé tous les citoyens et citoyennes se sont livrés toute la journée à des danses et divertissements civiques, de manière que la masse entière ne sembloit n'avoir qu'un même cœur, qu'un même esprit.

Nous devons des éloges aux jeunes volontaires qui se destinent à la défense de la patrie qui sont en garnison dans nos murs, qui ont assisté à cette fête avec toute la joie et le patriotisme de vrais républicains. Ces principes leur sont connus. Nous devons les nommer: ce sont les braves compagnies du canton du Langon.

Fait et dressé le présent procès-verbal au milieu des divertissements décadaires, les jour et an que dessus sur les six heures du soir; arrêté qu'expédition du présent procès-verbal sera adressée à la Convention nationale, aux corps administratifs et à la Société populaire de Fontenay-le-peuple, avec invitation d'envoyer dans les communes des apôtres de la liberté pour y prêcher au peuple qui aime la vérité, l'évangile de la Constitution et ont tous les citoyens et citoyennes signé fors ceux qui ont déclaré ne le savoir. Ainsi signé à l'original: Pierre Lucas (*maire*), Prézeau (*juge de paix*), Jacques Rayet, Bernard (*cap.*), Fleury (*lieut.*), Jeautreau fils, Bouhier (*notable*), Jean Babiraud (*greffier du juge de paix*). Revillon (*sous-lieut.*), Vullat, Lalaire, Mirbaud, Chauvet, Bonnaud, Favereau, Brunet (*off. mun.*), Vullat, Pierre Chevalier, Favereau, Porcheron, Ester Journolleau, Charles Brunet, Charles Bourgoin, Victoire Malval, Jean Journolleau, Favriou, Louis Pasquier, Malval, Marie Dallet, Jean Fauchereau, Pierre Bordin, Jean Chatevers, Craipain (*off. mun.*), Dubois, Dallet cadet, Bourgoin, Charles Bourgoin fils, Pierre Dallet, Arnaud fils, Chauveau (*caporal-fourrier*), Louis Méteyer, Malval (*proc. de la comm.*), Girard, Tillé, Julie Craipain, Charles Sucq, Jean Cadeboute, Ursule Jouxéaume (*ci-dev' religieuse à Niort*), Jouxéaume, François, Simonneau (*maire de Lié*), Ristord, Victoire Tillé, femme Prézeau, Fourneau (*notaire*), Giraud (*huissier et greffier*), Marie Garnier, *f*^e du dernier, Elisabeth Giraud, Julie Malval, Grisaud; Guitton, Jean Giraud, Quercy, Boulay, Charles Arnaud, Louis Fortin, François Boutin, Pierre Bourdeau et François Deschamps.

[*22 frim. II*]

Nous le Conseil général de la commune de Maillezais en exécution de la loi qui ordonne la destruction de tous les signes de la royauté et de la féodalité, de l'arrêté du département de la Vendée du 22^e jour du second mois de la présente année qui ordonne la destruction des signes extérieurs du fanatisme et que l'or et l'argenterie des églises seront envoyés à la Monnoie, inventaire préalablement fait, désirant d'ailleurs suivre l'exemple de tant de communes et particulièrement de celle de Fontenay-le-Peuple et concourir autant qu'il est en nous au triomphe de la Raison et de la philosophie et attendu encore que le citoyen Porcheron ci-devant curé de cette commune a volontairement et publiquement renoncé à ses fonctions de prêtre, nous avons détruit les deux croix de pierre qui sont en notre commune, ensuite nous étant transportés dans la ci-devant église, en présence de plusieurs citoyens, après avoir fait inventaire de l'or, argenterie et ornements séparément du présent procès-verbal nous avons enlevé la couronne fleurdelysée qui étoit sur le tabernacle et détruit les armes d'un ci-devant évêque qui étoient placées sur la porte, ensuite nous avons fait descendre par terre plus vite qu'ils n'étoient montés les ci-devant saints et saintes de bois qui étoient dans l'église, lesquels en tombant se sont cassés, les uns les bras, les autres les jambes que nous avons ramassés soigneusement pour faire avec les missels, reliquaires, croix de bois, petits saints et anges, un feu d'artifice dans le temple de la Raison la première décade.

Une découverte importante que le Conseil